

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261409-08 Du 27 juillet 2026 PONTEMPEYRAT DEMANDE ACQUISITION PORTION CHEMIN RURAL
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	09.09.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	09.09.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : SANTORO B (1)

Absents sans pouvoir : PITAVY A (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

PONTEMPEYRAT DEMANDE ACQUISITION PORTION CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de Mme Flavie BREURE d'acquérir une portion de chemin rural jouxtant son tènement immobilier, section D n° 2106.

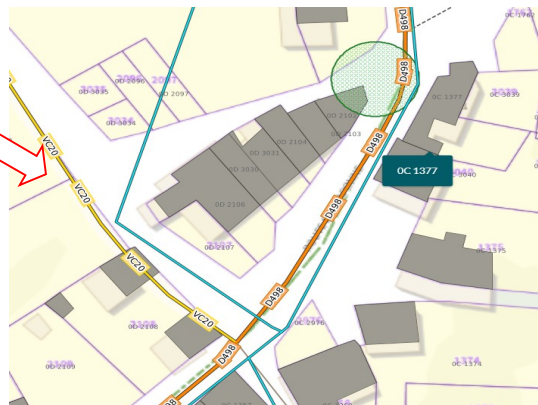
Cette portion de chemin est enherbée et n'est plus empruntée que par les riverains. La portion que Mme BREURE envisage d'acquérir permet de conserver le passage des véhicules.

En revanche cette portion comprend le passage d'une canalisation eau potable en tréfonds.

Monsieur la Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant les problématiques de passage de canalisation et de droits des riverains



- **Donne un avis défavorable** à la demande de Mme BREURE d'acquisition d'une portion de voirie rurale au droit de sa parcelle.

Fait à Usson-en-Forez, le mardi 15 septembre 2026.

Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance

